

Germaine Berton est acquittée

La camelote royale ne terrorise plus que Poincaré

Marcel Willard

25 décembre 1923

Table des matières

La dernière audience	3
M ^e Campinchi plaide	3
Nouvelles variations sur les mobiles	4
Un verdict exemplaire !	4
Le réquisitoire	4
La préméditation	5
L'insidieuse comédie de l'indulgence !	5
Torrès accuse	5
Ce qu'est l'Action Française	6
Ce qu'est Germaine Berton	6
Le drame reconstitué	6
Le vrai mobile	7
La péroration	7
L'attente	8
Non !	8

Grandeur et décadence de l'*Action Française* ! Car si le verdict qu'a rendu hier le jury des assises a un sens certain, c'est bien en ce qu'il souligne le déclin définitif de l'espèce de terreur que les gens du roy ont fait régner depuis la guerre sur la démocratie apeurée.

Le temps est passé quand Léon Daudet pouvait parler en maître et revendiquer, sans ridicule, les fonctions de ministre de l'intérieur ou de directeur de la Sûreté générale. En fait, à la faveur de la guerre impérialiste, et avec la complicité des gens de Clemenceau, il a disposé, durant un temps, des prérogatives attachées à ces postes importants de l'Etat républicain.

Les démocrates, qui n'ont rien compris à la guerre n'ont commencé à comprendre son jeu que le jour où les coups se sont mis à pleuvoir sur eux.

Un mouvement comme celui de l'*Action Française* ne peut se développer et acquérir une influence sérieuse qu'à la faveur de la guerre : c'est pourquoi les gens de Maurras ne parlent que de guerre : ils la préparent, la provoquent et, quand elle est déchaînée, ils ne songent qu'à la faire durer.

En temps de paix, leurs matraques semblent un peu rudes aux épaules républicaines. Et le verdict d'hier est, avant tout, un verdict de justice. Après le rappel des textes provocateurs innombrables, il était impossible, en équité, de condamner.

Sans doute Maurras est parfois prudent. Il lui arrive de souhaiter ouvertement le meurtre. Mais le plus souvent il parle de « corrections », de « bâtonnades », que ses fidèles camelots se mettent en demeure d'administrer. Pourtant il faut voir les conséquences et les conséquences c'est l'assassinat de Plateau.

Du jour où la « bâtonnade » a pris un chemin contraire et tragique, où le chef des camelots a été lui-même « bâtonné », le prestige dont disposait encore Maurras a été fortement entamé, et lui-même a perdu tout sang-froid. En lançant ses camelots sur les imprimeries de journaux radicaux, en ordonnant de les saccager, de démolir les machines et de malmener d'inoffensifs gardiens, il a porté un coup funeste à l'influence qu'il pouvait conserver. Les camarades du Livre lui ont fait, en justes représailles, une chasse sans merci. Il s'est vu contraint d'évacuer les imprimeries l'une après l'autre, et a été réduit, durant de longs mois, à ne publier qu'un demi-journal. Quand, finalement, il a pu s'installer chez lui et recommencer à développer ses sophismes tout à son aise, il s'est aperçu que ses troupes avaient fondu. Surtout il a dû constater que ses pétards faisaient long feu et n'effrayaient plus personne.

Il n'y a plus que Poincaré pour en avoir peur. Encore n'est-il pas sûr, après le verdict, que ce protégé de marque ne songe à se libérer d'un patronage qui devient trop compromettant.

La dernière audience

M^e Campinchi plaide

Lorsque, à 9 h. 15, est ouverte l'audience du matin, le président, après avoir convié le premier juré suppléant à remplacer le onzième titulaire, donne lecture d'une lettre dans laquelle Maurras proteste contre la déposition d'Urbain Gohier. Et la parole est à M^e Campinchi, Corse subtil aux cheveux plats, qui ne méritait pas de se fourvoyer ici :

« L'heure de la justice a sonné ; je viens vous demander réparation d'un crime. Vous n'êtes pas des partisans mais des juges ; peu m'importent vos opinions... »

Et la manœuvre de la partie civile, tendancieusement scindée, se dessine dès les premiers mots : c'est sur le plan apolitique que l'avocat « sans parti » cherche à situer le

débat qui, selon lui, ne s'élève pas entre l'*Action Française* et l'anarchie (!!!) mais entre l'accusée et la victime.

« On a voulu tenter une diversion (!) en faisant instruire le procès de l'*Action Française* par les témoins de toutes opinions qui avaient à s'en plaindre. Ah ! en correctionnelle, il n'en eût pas été de même : la condamnation n'y eût fait aucun doute et n'y eût pas tant tardé !

Puis l'avocat s'efforce de tirer parti des témoignages les moins favorables à l'accusée voire d'une lettre de M. Emmanuel Brousse, qui a préféré... ne pas venir !

Nouvelles variations sur les mobiles

« Quels ont été les mobiles du crime ? » Ce n'est pas l'intention de venger Jaurès, à qui l'avocat de Plateau ne craint pas de jeter des fleurs, dont la mémoire du grand mort n'a que faire.

« L'acquittement de Villain n'a nullement justifié le geste de Germaine Berton, et son acquittement pourrait servir de justification à d'autres crimes. »

Et M^e Campinchi passe en revue les acquittements politiques : M^{me} Clovis Hugues, M^{me} Caillaux, dont il a l'insidieuse coquetterie de « comprendre » le geste.

Mais l'acte de Germaine Berton n'est pas un meurtre politique ! (alors qu'est-ce ?) C'est le **résultat** logique d'un système un attentat gratuit, spécifiquement anarchiste, rien d'autre ! (Etes-vous éclairé ?)

Et M^e Campinchi de contester à Germaine Berton le droit de se poser en justicière : il lui reproche son passé, son attitude. Il n'admet pas qu'on la compare à une Charlotte Corday « qui, d'ailleurs, a été guillotinée, non acquittée ».

Un verdict exemplaire !

« Germaine Berton, elle, ne regrette rien ; elle croit avoir servi sa cause ; elle se moque d'être acquittée ou condamnée. Elle n'a pas pleuré sur la victime. » Et l'avocat fait un grief à l'accusée de ce cri si profond qu'elle a jeté à Daudet en regrettant douloureusement d'avoir tué Plateau à sa place !

Puis c'est l'éloge de la victime, du soldat, du blessé de guerre (qui devint d'ailleurs le chef de bande des malfaiteurs du Roy).

Et M^e Campinchi, après avoir évoqué le drame DEMANDE UN VERDICT EXEMPLAIRE... A LA VEILLE DES ELECTIONS GENERALES (!)

Il faut venger Plateau, telle est la conclusion de M^e Campinchi !

Le réquisitoire

Mais l'avocat général Sens-Olive s'est levé.

Il va parler, prétend-il, en juriste, en homme auquel la politique est toujours demeurée étrangère...

Il s'est rendu compte, au cours des débats, qu'il ne pouvait pas examiner le fait seulement, mais la personnalité de l'accusée et les circonstances qui l'ont déterminée à agir. L'avocat général retrace la vie de Germaine Bertin, vie de militante et de propagandiste ; il relit des lettres et des écrits qui la montrent ardente, indécise et passionnée. Sa protestation hautaine contre la société bourgeoise s'exprime dans l'explication qu'elle donne

de sa tentative de suicide : « Je me suis souvenue que j'étais anarchiste, et que je n'avais pas de compte à rendre à une justice que je méprise. » Et l'on en vient aux faits.

Germaine Berton se présente à l'*Action Française* en alléguant, comme le fit jadis Charlotte Corday, qu'elle a « des secrets à révéler » ; et c'est le récit du drame.

La préméditation

L'avocat général va rechercher — ce sera l'essentiel de sa tâche — s'il y a eu préméditation. Non, dit-il, l'accusée n'a pas agi sous une impulsion immédiate et violente ; elle est venue à l'*Action Française* pour tuer Marius Plateau. Et il tente de l'établir en se reportant à ses premières déclarations de femme blessée. On sait que c'est à la scène de Saint-Germain-l'Auxerrois que l'accusation fait remonter l'intention de l'accusée « de se rabattre sur Plateau ».

« Elle prétend avoir voulu frapper », s'écrie l'avocat général, « les responsables de l'occupation de la Ruhr, les ennemis du prolétariat, les responsables de l'assassinat de Jaurès et de celui d'Almeyreda ? » Et l'accusateur tente de montrer qu'en fait Germaine Berton n'a fait qu'obéir à ses conceptions anarchistes, qu'elle a voulu peut-être se réhabiliter auprès de ses camarades qui l'avaient soupçonnée de malversations !!! Et c'est sur cette insinuation qu'il tente de dégager ce qu'il appelle le mobile « personnel » de l'acte de Germaine Berton !

L'insidieuse comédie de l'indulgence !

« Pas d'absolution ! dit l'avocat ; le crime, quel qu'en soit le mobile, mérite le châtement. » Quant aux circonstances atténuantes que, selon l'avocat général, les faits ne justifient pas, il les demande au nom de la mémoire même du mort ; il les CONCEDE à la partie civile. Sinistre comédie !

Des circonstances atténuantes, soit ; mais pas d'acquittement ! Et le « magistrat debout » ose, pour le besoin de sa péroraison, attribuer à l'acquittement de M^{me} Caillaux une part de responsabilité dans l'assassinat de Jaurès, « ce grand Français que nous avons tous pleuré ! » Il ne manquait plus que ça... Mais la mémoire de Jaurès est au-dessus de ces souillures !

Torrès accuse

L'audience est reprise un peu avant 2 heures. Henry Torrès a la parole.

C'est de « toutes les forces de sa jeunesse fervente » qu'il va demander l'acquittement de Germaine Berton.

Il ne répondra pas à la partie civile, qui n'a pas droit à une réparation : QUI EST MIS HORS LA LOI DOIT RESTER HORS LA LOI.

Il ne fera pas de Germaine Berton une justicière, il ne fera pas l'apologie de son acte.

Germaine Berton a frappé, non pas l'ancien combattant, *mais le chef reconnu des camelots du roi*.

Qu'est-ce que l'*Action Française* ? Une organisation tendant à restaurer la royauté par tous les moyens. Charles Maurras est d'ailleurs venu à la barre faire l'apologie de la violence employée au service « de la raison », c'est-à-dire du petit-fils de Philippe Egalité !

Ce qu'est l'Action Française

Le personnage le plus représentatif de cette clique, c'est, pour tout le monde, M. Léon Daudet, dont toute la carrière est celle d'un traître, d'un renégat, d'un pleutre, dont Torrès énumère les vilenies.

Quant aux camelots du Roy, dont Plateau était le chef, *c'est une véritable armée de métier* (à l'instar des fascistes) entretenue contre la Gueuse, c'est-à-dire la République ; *et c'est un organisme de délation, de mouchardage, d'agression impunies* (grâce à quelles accointances ?!)

<right>(VOIR LA SUITE EN 2^e PAGE.)</right>

C'est là que Marius Plateau, après une grave blessure, reprit sa place, en 1915, pour poursuivre cette... politique à la faveur de l'Union Sacrée !

La documentation préparatoire au coup de force, les fiches rédigées sur chaque régiment (ceux qui « marcheraient » et ceux qui ne « marcheraient pas »), tout cela fut l'œuvre de Plateau, que Daudet lui-même appelait « le préfet de police du roi »... !!

Mais la diffamation « de ce qui est républicain » va de pair avec l'offensive contre la classe ouvrière.

PUJO A DIT : « NOUS IRONS TOUS A LA GRANGE-AUX-BELLES, ET CE NE SERA PAS DE LA LITTÉRATURE. » (Voire !!!)

Pourquoi cette lutte contre la classe ouvrière ? *Pour s'attirer les bonnes grâces de la grande bourgeoisie... et son argent...*

Mais jamais proclame Torrès, les provocations de leur organe n'ont été plus violentes qu'en ces jours qui ont précédé le geste de Germaine Berton. *Il y avait la Ruhr...* Et en même temps, on apprenait la mort du chansonnier Lauff, mort des suites des blessures à la tête que lui avaient infligées, à lui, ancien combattant, trépané, les camelots du roy.

Ce qu'est Germaine Berton

Et voici le drame ; Plateau est tué ; le soir, les camelots veulent le venger en saccageant des imprimeries de journaux.

Avec simplicité, d'une voix adoucie, M^e Torrès évoque maintenant la vie de la jeune fille, la froideur d'une mère « défaillante de son instinct maternel », cette mère qui n'est même pas venue à l'audience, « *de sorte que la mère qui ne devait pas venir est là, et celle qui aurait dû venir n'y est pas* »...

Nature âpre, passionnée, violente, sujette (comme Jean-Jacques) à des défaillances, avec un besoin de franchise et de loyauté... Violente, certes, mais sensible à la justice, sensible à la souffrance, Germaine Berton a grandi dans cette atmosphère factice de la guerre, si nuisible à l'éducation des forces de paix. Projetez là-dessus l'ombre tragique de la misère, et un jour cette enfant fatalement incarnera dans un personnage, dans un symbole tout ce que la société responsable lui a infligé et révélé de souffrances.

Le drame reconstitué

Germaine Berton veut dès lors tuer Léon Daudet. Elle le cherche, *mais il se cache, lui qui donne les adresses de ses ennemis politiques !*

Elle va rue Saint-Guillaume où elle n'est pas reçue, mais où elle semble si fébrile, si exaltée qu'elle inquiète Daudet et son entourage : *et Daudet l'adresse à l'Action Fran-*

çaise, à son beau-frère Allard, auquel, par précaution, on adjoint « l'homme brave de la maison » : Marius Plateau !

De celui-ci qu'elle ne comptait point voir, elle avait seulement entendu dire qu'il était le chef de la police royaliste. Et celui-ci reconnaît Germaine Berton peu connue cependant dans les milieux avancés, pour avoir fait deux conférences sur la dépopulation... C'est là que Germaine Berton perçoit l'importance et la perfection de l'okhrana royaliste. On l'invite à revenir avec des renseignements plus détaillés, plus rares... !

Le 22 janvier, c'est l'attente au parvis de Saint-Germain-l'Auxerrois, où elle renonce à tirer sur Maurras pour ne pas atteindre des innocents.

Elle va droit à l'*Action Française*, poussée par une force, elle demande encore en vain à voir Daudet. On l'introduit auprès de Plateau : on parle ensemble des organisations ouvrières, de l'A. R. A. C., Plateau ricane ; alors elle saisit son arme, elle tire, il tombe, et elle tourne son arme contre elle-même...

Préméditation ? Non pas, *ce n'est pas celui-là qu'elle cherchait... Brusquement, il s'est substitué devant elle à Daudet, et à Maurras*. Et M^e Torrès évoque des précédents de ces sortes de substitutions dans l'attentat.

Le vrai mobile

Mais Germaine Berton n'est pas mue par un mobile égoïste ; elle ne frappe pas, comme M^{me} Caillaux, parce qu'elle aurait été blessé, soit dans sa sensibilité, soit dans son amour-propre ; non, son mobile est plus élevé : *elle frappe pour une idée, pour venger la classe ouvrière*, les assassinats de Jaurès et même d'Almeyreda. Germaine Berton a cru pouvoir s'ériger en justicière ; elle a pris, en somme, à son compte la théorie de Maurras du « gendarme supplémentaire ». Quant à la brochure : « De l'acte individuel à l'acte collectif », elle est sans aucun lien avec le geste : c'est si vrai que cet attentat n'a pas la moindre analogie avec ceux que préconisait cette brochure où il s'agissait de frapper n'importe qui pour répandre la terreur.

Germaine Berton a été l'interprète du sentiment des masses populaires qui sont exaspérées de subir les provocations impunies de l'*Action Française*.

Dans son livre « Sylla et son destin », Daudet, « *Sylla trivial* » ; fait une apologie de la délation, et c'est la menace constante du fascisme, et devant tout cela la conscience populaire crie : Assez ! Pas de fascisme en France. D'ailleurs Mussolini peut-être est brave tandis que Léon Daudet est lâche !

Léon Daudet peut dire : « JE SUIS ASSASSINE PAR PROCURATION, COMME J'ASSASSINE PAR MANDATAIRE ! »

La péroration

Et M^e Henry Torrès se tourne vers Germaine Berton, cette petite fille intransigeante qui a pleuré la mère qui n'est pas venue, qui a refusé à la partie civile la transaction d'un acquittement honteux, qu'elle eût acheté en livrant ses amis politiques, et la voici devant cette justice devant laquelle elle ne voulait pas comparaître.

« Vous devez l'acquitter, crie le défenseur aux jurés, dans un appel vibrant et magnifique, pour tout ce qu'elle représente, vous devez l'acquitter comme vous avez acquitté Villain.

« UN TERRIBLE COMPTE EST OUVERT DEPUIS LA MORT DE JAURES : VOUS DEVEZ ACQUITTER SINON CE SERAIT DIRE QUE, DES DEUX CORPS COUCHES, PLATEAU ETAIT LE PLUS GRAND !

« Vous devez acquitter dans un esprit d'apaisement. Demain seulement, vous aurez le droit d'être sévères.

« Aujourd'hui, paix pour tous ! Justice ! Afin que le sang cesse de couler, *afin surtout de satisfaire à la mémoire de Jaurès.*

« Vous devez acquitter Germaine Berton pour qu'elle aille, libre comme Villain, dans l'oubli... »

Sur cette splendide péroraison, la salle *presque entière* éclate en applaudissements.

L'attente

Le président pose à l'accusée debout la question sacramentelle :

— N'avez-vous rien à dire ?

— Je n'ai rien à ajouter, rien à retrancher.

Et le jury se retire dans la salle des délibérations pour répondre aux deux questions relatives au meurtre et à la préméditation. Il est 3 h. 50. Dans la salle, l'angoisse de l'attente est à son comble...

Non !

A 4 h. 20 les jurés regagnent leurs sièges, quelques-uns sourient. Dans le silence et l'émotion surtendue de l'auditoire, le premier juré répond gravement à la question double par un seul monosyllabe :

NON !

Non, Germaine Berton n'est pas coupable d'avoir donné la mort à Marius Plateau. Et la voix du juré est aussitôt couverte par une formidable ovation, qui devient telle que le président se couvre et fait évacuer la salle.

Quelques horions sont échangés ; on entoure, on embrasse Torrès. Derrière la cloison qui sépare les bancs des « places debout », il ne demeure bientôt plus que des faces moustachues et des épaules carrées de mouchards, assez gênés...

Les magistrats regagnent enfin leur siège. Germaine Berton est introduite. Le président la déclare acquittée. Elle réprime son émotion. Elle est libre... Du moins sitôt remplies les formalités de la levée d'écrou. La partie civile demande un franc de dommages-intérêts.

Après une nouvelle suspension, la Cour fait droit à cette demande, condamne la partie civile aux frais envers l'Etat et l'accusée au remboursement de ces frais.

Marcel WILLARD



*Bibliothèque
anarchiste*

Marcel Willard
Germaine Berton est acquittée
La camelote royale ne terrorise plus que Poincaré
25 décembre 1923

extrait le 3 octobre 2026 de *L'Humanité* du 25 décembre 1923

bibliotheque-anarchiste.com